

La Maison-Dieu, 141, 1980, 91-96

Pierre JOUNEL

LES MISSELS DIOCÉSAINS FRANÇAIS DU 18^e SIÈCLE

LE P. Gaston Fontaine, l'un des collaborateurs de la première heure du CPL, a soutenu, l'an dernier, à l'Institut Supérieur de Liturgie une thèse de doctorat en théologie sur *L'Avent dans les lectionnaires latins des origines à nos jours*. La partie la plus neuve du travail concerne les liturgies diocésaines françaises du 18^e siècle, qu'on a voulu appeler « néo-gallicanes », alors qu'elles ont toutes conservé intégralement l'*Ordo Missae* du Missel tridentin. Le souci de ne rien toucher à cet *Ordo* était tel que l'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, déclencha une tempête quand il prescrivit de dire le Canon *submissiori voce* au lieu de *secreto* et proposa d'enlever la croix et les chandeliers de dessus l'autel (*Missel de Troyes*, 1736).

Depuis que dom Guéranger a fait une présentation tendancieuse de ces liturgies dans les *Institutions liturgiques* (1840) pour obtenir leur abolition, personne n'a tenté d'en entreprendre l'étude à frais nouveaux. Leur intérêt demeure pourtant considérable. Sur plusieurs points la réforme liturgique de Vatican II en est largement tributaire. Or le P.G. Fontaine leur fait une place de choix dans son exposé, et il commence par où il fallait commencer, par le relevé des éditions des Missels romano-français publiés entre 1680 et 1840. Il a inventorié 82

Missels, dont il fait la description, en suivant l'ordre de leur parution. Ces pages constituent un premier pas vers une étude systématique du renouveau liturgique français du 18^e siècle. Elles aideront à délimiter l'ampleur du mouvement, sa répartition géographique, et à dégager les règles qui ont présidé à son développement. Voici, en bref, quelques résultats de cette enquête.

1. Le champ de diffusion des Missels diocésains

Sur les 82 Missels identifiés par le P. Fontaine, 3 concernent des Ordres religieux (Cluny 1733, Saint-Vanne 1781, Prémontré 1787). Tous les autres sont diocésains : ce sont Alet 1774, Amiens 1752, Angers 1717, 1737, Arras 1841, Auch 1753, Auxerre 1738, Bayonne 1753, Bayeux 1783, Beauvais 1756, Besançon 1684, 1766, Blois 1781, Bourges 1741, Cahors 1760, Carcassonne 1749, 1845, Châlons/Marne 1748, Châlon/Saône 1765, Chartres 1782, Clermont 1739, Couserans 1753, Die (cf. Vienne), Dijon 1762, Evreux 1740, Grenoble (cf. Vienne), Laon 1773, Le Mans 1749, Le Puy 1783, Limoges 1830, Lisieux 1752, Lombez 1778, Luçon 1767, 1828, Lyon 1737, 1771, 1825, 1844, Meaux 1709, Mende (1766), 1825, Mirepoix 1753, Montauban 1773, 1830, Nancy 1838, Nantes 1837, Narbonne 1778, Nevers 1728, Nîmes 1831, Orléans 1696, 1774, Pamiers 1782, Paris 1685 (Harlay), 1706 (Noailles), 1738 (Vintimille), 1830 (Quélen-Vintimille), Périgueux 1782, Poitiers 1767, Reims 1770, Rennes 1786, 1831, Rouen 1728, 1759, Saint-Papoul 1774, Sées 1742, 1841, Sens 1715, 1785, Soissons 1745, Tarbes 1836, Toul 1750, Toulouse 1773, Tours 1784, Troyes 1736, Tulle 1777, Valence (cf. Vienne), Vienne 1680, Province de Vienne 1784, 1822, 1840, Verdun 1779, 1829, Versailles 1832, Viviers (cf. Vienne).

Selon cette liste, sur les 139 diocèses que comptait la France en 1790, 57 s'étaient dotés d'une liturgie particulière depuis la fin du 17^e siècle. Mais le P. Fontaine ne prétend pas être exhaustif, car il n'existe aucun répertoire des Missels diocésains et nulle bibliothèque n'en possède la série complète. A

partir du catalogue de Wheale-Bohatta¹ on peut relever 19 autres noms : Agde 1762, Albi 1760, Alès 1758, Bazas 1773, Comminges 1773, Condom 1764, Coutances 1778, Embrun 1740, Dax 1779, Fréjus 1782, Gap 1764, Limoges 1738, Mirepoix 1753, Metz 1778, Noyon 1770, Rieux 1776, Saint-Omer 1785, Sarlat 1777, Sisteron 1785. Guéranger y ajoute deux diocèses (sans donner de dates) : Langres et Senes². Il faut enfin mentionner Nantes 1790³. Avec ce chiffre de 79 Missels on recoupe à peu près le témoignage de dom Guéranger selon lequel plus de 80 diocèses de l'ancienne France avaient abandonné la liturgie romaine à la veille de la Révolution⁴.

A lui seul, le Missel parisien de 1738 fut adopté par plus de 50 diocèses⁵, mais la plupart le publièrent sous leurs noms respectifs avec les variantes locales. Si le prestige de la liturgie de Paris est inégalé, dans certaines régions l'autorité morale de l'Eglise métropolitaine contribua à la diffusion de sa liturgie propre dans la majeure partie des diocèses suffragants. Ce fut le cas de Toulouse. Une seule province, celle de Vienne en Dauphiné, élabora un Missel commun. L'analyse de tous ces Missels révélerait des parentés intéressantes, que suggère le P. Fontaine. Elle poserait aussi des problèmes à élucider. Pourquoi, par exemple, le Missel de Poitiers fut-il choisi par Nantes et Laon ? Il faudrait expliquer enfin les raisons pour lesquelles le rite romain se maintint avec plus de force dans l'Ouest de la France. Pays d'obédience, la Bretagne tint en particulier à manifester sa fidélité à Rome. En 1789, sur les 9 diocèses bretons, malgré les décisions du concile de Tours de 1790, 5 diocèses restaient fidèles aux livres romains : Nantes, Saint-Brieux, Tréguier, Saint-Pol de Léon et Quimper. Encore

1. WHEALE-BOHATTA, *Catalogus Missalium ritus latini ab anno 1475 impressorum*, London: 1928.

2. GUÉRANGER, Prosper, *Institutions liturgiques*, tome 2, Le Mans-Paris, 1841, p. 582. En ce qui concerne Langres, il s'agit du Bréviaire de 1731, qui n'a pas eu de Missel correspondant. Cf. L. MARCEL, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, Paris 1892, p. 201.

3. La première édition du Missel de Nantes (1790) est intitulée : *Missale Pictaviense iuxta usum Ecclesiae Nannetensis accommodatum*.

4. GUÉRANGER, *ibid.*, p. 583.

5. *Ibid.*, p. 380.

faudrait-il ajouter qu'à Rennes et à Vannes, toutes les paroisses ne s'étaient pas mises au missel parisien.

2. Les deux familles de Missels français

Les transformations apportées au Missel romain commencent dans les années 1680 avec l'introduction de lectures propres pour le mercredi et le vendredi de chaque semaine. C'est ainsi que le Missel parisien de Harlay (1685) reprend l'*ordo lectionum* qui était demeuré en usage dans les Eglises de France du 9^e siècle à la fin du moyen âge. On ne peut donc parler de révolution liturgique, mais d'un heureux complément apporté au Missel romain. Moins heureuses furent les modifications opérées dans les pièces chantées pour s'en tenir aux textes scripturaires. C'est ainsi que disparurent les introïts *Gaudeamus* et *Salve, sancta parens*. Cinquante ans plus tard, on allait en venir à des changements beaucoup plus radicaux avec les Missels de Troyes (1736) et de Paris (1738), dans lesquels on peut discerner, en se reportant au répertoire du P. Fontaine, les chefs de file de deux familles de Missels français.

Le Missel parisien de 1738

Vieil homme insignifiant, dont la notoriété tenait surtout à la qualité de ses perruques, l'archevêque de Paris Charles de Vintimille a laissé son nom à l'histoire de la liturgie avec le Missel qu'il promulgua en 1738 et qui devait être reçu dans plus du tiers des diocèses de France. Il s'en fallut de peu que l'autorité napoléonienne ne l'imposât à tout le pays en 1802.

Si novateur qu'il apparaisse, le Missel de Vintimille veut pourtant respecter une continuité de fond avec le Missel tridentin. C'est ainsi qu'au long de l'année et pour les fêtes majeures il en a gardé les lectures et la collecte. Les modifications sont plus substantielles dans les secrètes et les postcommunions, ainsi que dans le sanctoral, les communs et les messes *ad diversa*. Les collectes du sanctoral et des communs sont souvent puisées dans les anciens sacramentaires romains, le Gélisien édité en 1680 et le Léonien récemment

paru (1735). Secrètes et postcommunions s'écartent davantage de la tradition. Les secrètes portent souvent la marque de l'Ecole Française de spiritualité et de sa théologie du sacrifice. Les postcommunions aiment à faire écho à l'évangile, mais non d'une manière systématique. Le *corpus* des préfaces est enrichi des préfaces de l'avent, du jeudi saint, du Saint-Sacrement, de la dédicace, de tous les saints, du saint patron et des défunts, qui devaient demeurer en usage dans le plus grand nombre de diocèses de France jusqu'en 1970. L'antiphonaire de Vintimille est plus criticable : s'il a conservé un certain nombre d'introïts antérieurs, il innove souvent, fidèle au principe de la *sola Scriptura* mis en œuvre dans le Missel de 1685. Par un illogisme flagrant, on conserva toutefois de nombreuses séquences et on en créa de nouvelles.

Les Missels à thèmes

Parmi les Missels présentés par le P. Fontaine, une quinzaine présentent pour les dimanches des messes à thème, dont les formulaires ont été choisis en fonction de l'évangile, celui-ci demeurant d'ordinaire identique à celui du Missel romain. Le mot *argumentum* apparaît d'ailleurs ici et là dans les mandements épiscopaux de promulgation. La plupart des évêques présentent leur projet dans des termes proches de ceux de l'évêque de Troyes Jacques-Bénigne Bossuet :

Au Propre du Temps, on a établi un thème unique, commun à la collecte, à l'épître et à l'évangile, auquel toutes les autres parties se rapportent : de la sorte, la messe toute entière n'a qu'une inspiration et qu'une harmonie.

Le Missel de Troyes (1736) ouvrait une voie qui fut appréciée. Peu après, Evreux (1740), Toul (1750), et Amiens (1752) allèrent au delà, en choisissant tout l'ensemble du formulaire à partir de l'évangile. Les évêques, en hommes du 18^e siècle, sont plus attentifs à la morale qu'au dogme. Le thème proposé est d'ordinaire moralisateur : « Les dimanches, déclare l'évêque du Mans,

on se propose un seul but, pris de l'évangile du jour et qui tend à faire observer quelque vertu particulière et à faire fuir le vice opposé (Le Mans 1749).

Les liturgies diocésaines prennent dès lors beaucoup plus allégrement leurs distances avec le Missel romain. Leur seul lien avec lui, en plus de l'*Ordo Missae*, consiste dans l'évangile dominical. Non seulement les pièces chantées, mais aussi les collectes sont sacrifiées à la thématique du jour. L'un des meilleurs représentants de ce type de Missels est celui de Poitiers (1767), qui avait pour auteur le Lazariste Jacob. On a ainsi, le 8^e dimanche après la Pentecôte, une messe de la charité fraternelle et de l'aumône, dans laquelle on demande à Dieu *ut prout semper ad misericordiam erga pauperes, a te misericordiam consequamur*. Le 15^e dimanche (résurrection du fils de la veuve de Naïm) est consacré au thème de la mort spirituelle et de la résurrection. Le 22^e dimanche est celui du « rendez à César ce qui est à César ». On mesure à la fois l'intérêt pastoral et la fragilité des messes à thème. Le choix des thèmes est très subjectif. C'est l'une des raisons pour lesquelles on n'en a pas retenu le principe dans le Missel de 1970.

*

Ces quelques aperçus laissent deviner l'intérêt d'une étude comme celle que le P. Fontaine vient d'amorcer. Malgré leurs maladresses et leurs a priori, les Missels français du 18^e siècle constituent des témoins de l'histoire liturgique de l'Occident, en même temps qu'ils offrent une mine de textes bibliques et euchologiques qui ne peuvent que stimuler la réflexion.

Pierre JOUNEL